

CONSEIL SUPERIEUR DE LA MARINE MARCHANDE

Séance du 4 novembre 2010 - 14h30/17h30

(3, Place de Fontenoy 75007 PARIS Salle 201)

AVIS

2 ■ Projet de décret pris en Conseil d'État relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à l'habitabilité à bord des navires et à la prévention de la pollution (*refonte du décret n°84-810 du 30 août 1984*) par madame Anne LEGREGEOIS de la direction des affaires maritimes.

le Conseil supérieur de la marine marchande après avoir entendu toutes les observations formulées par ses membres décide de reporter son avis à une prochaine séance.
